

N° 2019/035
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 30 septembre 2019

Par suite d'une convocation en date du 23 septembre 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 30 septembre 2019 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Etaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
M. LECOMTE Marc	Mme GIGON Christine
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme PRUDHON Claude
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

Mme **LÉVÊQUE** Marie-José a donné procuration à Mme **GIGON** Christine.

M. **FLECHON** Vincent a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques

Absents :

Mme **SERRE** Océane

M. **ALLIER** Jérôme

M. **PARRA** Baltazar

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 05-30/09/2019

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le maire explique que par délibération en date du 26 février 2018 la commune de COUX a validé le transfert de la compétence éclairage public à la CAPCA.

De ce fait toutes les écritures passées au budget sur le compte 21534 chapitre 21 doivent être transférées au compte 2041512 chapitre 204.

Il convient donc de faire une décision modificative afin de prendre en compte ces écritures.

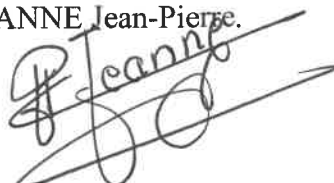
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux ajustements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

Investissement - dépenses

Chapitre	compte	Montant
21	21534	- 11 589,44
204	2041512	+ 11 589,44

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.



Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le

SLO

ID : 007-210700720-20190930-2019_035-DE